

CONCERTATION

ANNEXE G - COMPTE RENDU ET SUPPORT DE L'ATELIER N°2 DU 21
MARS 2019 RELATIF AUX EQUIPEMENTS SERVICES MOBILITES
RESEAUX



Second atelier du 21 mars 2019 : Les équipements et services, les transports et les mobilités et les réseaux

Révision du SCOT de la Thelloise : atelier de concertation préfigurant le DOO du SCOT

Sommaire

1. Les objectifs de l'atelier
2. Le rappel du cadre de la concertation
3. Le rappel des orientations du PADD du SCOT
5. Le travail en table ronde
6. La synthèse et les conclusions de l'atelier

1- Les objectifs de l'atelier

1- Les objectifs de l'atelier

- Recueillir les avis des élus et partenaires de la CCT sur le contexte des équipements, services, transports, mobilités et réseaux et s'accorder sur les actions à envisager.
- Définir les enjeux et projets au regard des thématiques précitées.
- Hiérarchiser les enjeux au sein de chaque thématique, échanger et débattre sur les solutions choisies.
- Identifier les points de vigilance et les bénéfices potentiels à mettre en avant.
- Questionner les premiers objectifs d'aménagement traduisant règlementairement le PADD du SCOT.
- Les prochains ateliers auront pour objet :
 - l'habitat.
 - L'économie dans toutes ses composantes y compris l'agriculture, le tourisme, le commerce.
 - L'environnement : la trame verte et bleue, les paysages, les ressources naturelles.



2- Le rappel du cadre de la concertation

a- Les dispositions du Code en matière de concertation

Le Code de l'Urbanisme (CU) dispose dans les articles L 103-2 et suivants que :

- **Article L103-2**

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L.122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;

4° Les projets de renouvellement urbain.

- **Article L103-4**

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

b- Les objectifs de la concertation sur la Thelloise

Lors de la prescription de la révision du SCOT le 11 décembre 2017, la CCT a souhaité définir une concertation élargie grâce à :

- La mise à disposition d'un dossier d'information sur le déroulement de la procédure de SCOT, les orientations du PADD, accompagné d'un registre au siège de la CCT à Neuilly-en-Thelle.
- La mise en ligne de l'ensemble des études et création d'une adresse mail dédiée spécifiquement au SCOT.
- La publication d'articles dans le bulletin d'information de la CCT.
- L'organisation d'une exposition publique au siège de la CCT.
- L'organisation de plusieurs réunions publiques par secteurs géographiques
- L'organisation d'ateliers thématiques.



c- L'organisation de la concertation

- La concertation va se dérouler en deux temps :
 - **Un premier temps d'échange** avec l'ensemble des élus du territoire sur les objectifs et orientations à mettre en place. Cette étape favorisera la co-construction des scénarios et la hiérarchisation des enjeux.
 - **Un second temps d'échange** avec la population par le biais de réunions publiques visant à présenter les orientations et objectifs mis en place. Les propositions émises par le public permettront d'enrichir l'élaboration du projet.



d- Le calendrier de la révision du SCOT : les grandes dates



3- Le rappel des orientations du PADD du SCOT

a – Les mobilités et les communications électroniques

- Finaliser l'aménagement numérique du territoire.
- Encourager la mise en place de critères de qualité renforcés en matière de réseaux de communication électronique lors de l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones d'urbanisation dans les PLU.
- Tenir compte de la bonne desserte du territoire dans le cadre des réflexions futures en matière de développement urbain ou économique.
- Poursuivre les travaux de création de nouvelles dessertes routières notamment le barreau routier de la RD1001 à Noailles.
- Revoir le nombre et la localisation des voiries d'intérêt communautaire.
- Développer le transport à la demande en étoffant ses itinéraires sur le territoire.
- Poursuivre la politique menée d'entretien et d'extension des aires de stationnement encourageant les modes de déplacements alternatifs à la voiture.

b – Les équipements

- Intégrer dans les objectifs du SCOT des équipements en cours de réalisation sur le territoire, aussi bien sportifs, administratifs que culturels.
- Tenir compte du caractère « rural » du Nord du territoire et des interdépendances existantes avec les territoires voisins.
- Disposer d'un accès durable à une ressource de qualité et en quantité suffisante.
- Assurer la protection de l'ensemble des points de captage d'eau du territoire.
- Favoriser la sécurisation de l'alimentation en eau en créant le maillage et les interconnexions entre les réseaux du territoire.
- Elaborer le Schéma Directeur d'Assainissement de la Thelloise et l'intégrer dans l'ensemble des projets d'aménagement futurs.
- Poursuivre les travaux de réhabilitation ou de création des réseaux et installations d'assainissement.
- Prévoir un développement urbain en corrélation avec les capacités d'assainissement des installations.
- Favoriser la gestion et la réduction des eaux pluviales.
- Poursuivre les études et travaux pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage.

c – Les services à la population

- Favoriser les réflexions sur le développement des services liés à l'enfance (Halte Garderie Itinérante, ...).
- Favoriser le maintien et le développement de l'offre de soins sur la Thelloise afin de lutter contre la désertification médicale.
- Maintenir et développer l'offre en hébergements pour les personnes âgées et/ou dépendantes.
- Développer la création d'espaces de co-working sur le territoire.
- Mettre en place des maisons de service public sur le territoire.
- Engager des réflexions sur la création de pôles d'échanges multimodaux.

4- Le travail en table ronde



a- La mise en place d'outils de traduction des orientations du PADD

La CCT a la possibilité de traduire les orientations du PADD via deux outils :

Les prescriptions : elles correspondent à des mesures dont la mise en œuvre est **obligatoire** afin d'atteindre les objectifs du SCOT. Le DOO peut contenir :

- Des prescriptions opposables aux documents d'urbanisme,
- Des prescriptions à traduire dans les projets d'aménagement et à mettre en œuvre au sein du projet de territoire.

Les recommandations : elles traduisent des intentions générales qui visent à accompagner la mise en œuvre des politiques publiques locales et des projets d'aménagement. Les recommandations n'ont qu'une **valeur indicative** et sont donc **facultatives**.

Les orientations présentées ci-après doivent être validées, supprimées ou complétées si besoin puis hiérarchisées.

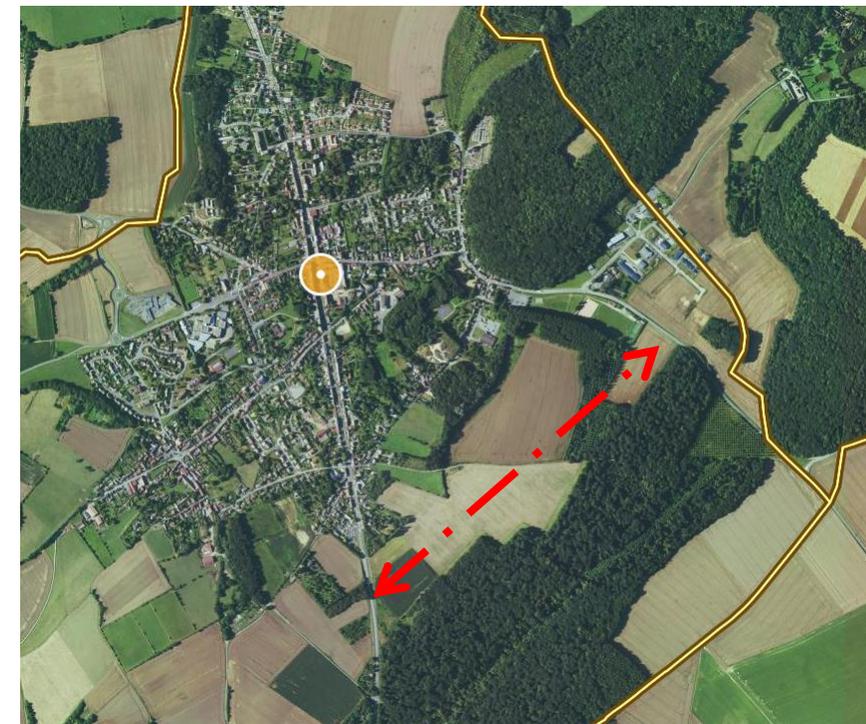


b) Les propositions d'orientations et d'objectifs

1 – Les transports, déplacements, les mobilités et les communications électroniques

- Construire une alternative forte à la voiture individuelle (rappel EPE et PCAET)?
- Etoffer l'offre de transports collectifs et le rendre attractif pour des déplacements internes au territoire?
- Maintenir le TAD sur le territoire et poursuivre l'extension de son périmètre d'action ?
- Mettre en place un partenariat avec le rézo pouce ?
- Rendre le covoiturage plus attractif sur le territoire ?
- Faciliter le report modal par l'aménagement de pôles d'échanges?
- Compléter et hiérarchiser le réseau de voiries pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A16 et la RD 1001?
- Fluidifier l'accessibilité routière vers les pôles attractifs du territoire (dont Noailles) et les portes d'entrée du territoire ?
- Intégrer les besoins en contournements et déviations s'inscrivant dans le cadre du schéma routier départemental ?
- Recenser les endroits où les difficultés de circulation sont les plus problématiques et tenter d'y remédier ?

Les transports et déplacements



Tracé en cours d'études donné à titre indicatif.

- Revoir le nombre des voiries d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire ?
- Dans le cadre des projets d'infrastructures, veiller à garantir la préservation des continuités écologiques et protéger la sensibilité paysagère des zones impactées ?
- Développer les modes doux de déplacement ?

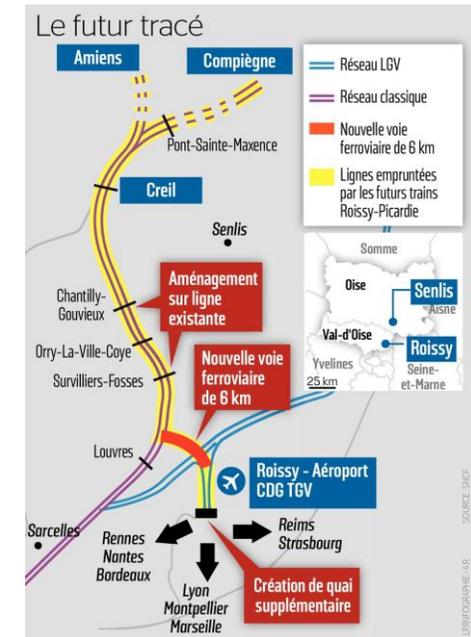
b) Les propositions d'orientations et d'objectifs

1 – Les transports et déplacements, mobilités et les communications électroniques

Les mobilités

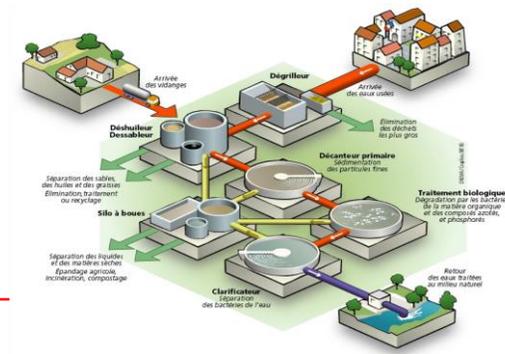
- Poursuivre les travaux d'extension du parking de Saint-Sulpice en y développant l'intermodalité ?
- Intégrer les démarches de création d'un parking à proximité de la halte ferroviaire d'Hermes/Berthecourt ?
- Agrandir le parking déjà existant de Chambly et en faire le pôle intermodal de référence du territoire ?
- Envisager une démarche de parking sur d'autres communes telles que Cires-lès-Mello ? Balagny-sur-Thérain ?
- Renforcer le rabattement des travailleurs vers les gares du territoire ?
- Intégrer les réflexions de mise à grand gabarit de l'Oise ?
- Tenir compte de l'influence générée par le projet de barreau de liaison Creil-Roissy ?

- Renforcer la connexion numérique du territoire comme facteur d'attractivité et de construction d'un territoire intelligent ?
- Terminer le développement de la fibre sur le territoire ?
- Prévoir dans le cadre d'opérations d'aménagement (logements, activités, ...) des critères en ce qui concerne la fibre ?



b) Les propositions d'orientations et d'objectifs

2 – Les équipements et réseaux



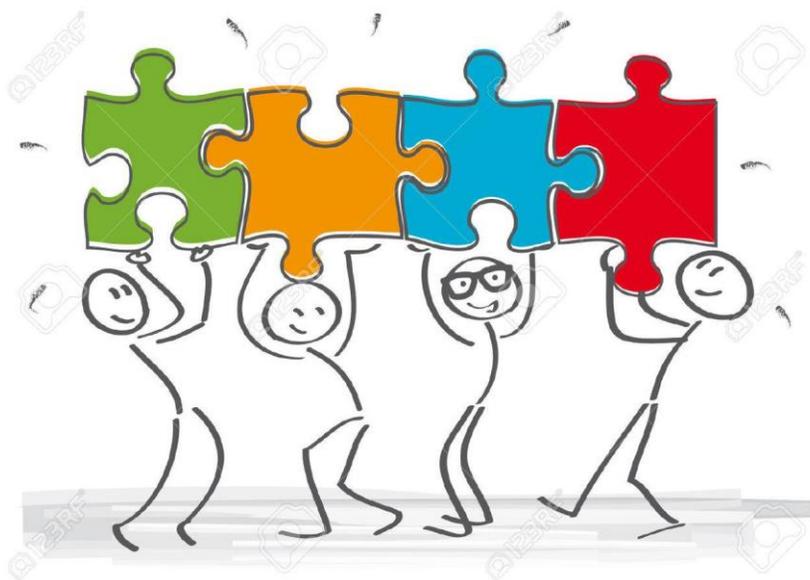
- Intégrer la dimension des Jeux Olympiques 2024 dans les démarches d'équipements du territoire ?
- Maintenir et renforcer la couverture en équipements sportifs et administratifs de la Thelloise ?
- Encourager les démarches de mutualisation dans la création de nouveaux équipements notamment dans la partie Nord du territoire ?
- Poursuivre une gestion équilibrée entre les différentes ressources du territoire ?
- Intégrer les communes isolées dans le maillage des réseaux d'eau potable du territoire afin de favoriser un accès permanent à tous à une eau de bonne qualité ?
- Développer une stratégie globale d'économie d'eau sur le territoire ?
- Améliorer la qualité de la ressource en eau ?
- Préserver et mettre aux normes les points de captage d'eau destinée à la consommation humaine ?
- Poursuivre la politique de travaux en matière d'assainissement collectif sur le territoire en lien avec le Schéma Directeur d'Assainissement ?
- Poursuivre la mission du SPANC sur le territoire en informant les pétitionnaires et en tenant compte des particularités locales ?
- Prévoir un développement des communes qui ne remette pas en cause les équipements existants ?
- A défaut, envisager la création de nouvelles STEP ou le renforcement de celles existantes ?
- Poursuivre les études et travaux pour réaliser l'aire d'accueil des gens du voyage à Chambly ?
- Recenser les potentialités concernant les terrains familiaux locatifs et favoriser la régularisation de terrains déjà existants (nécessité d'en prévoir 5) ?

b) Les propositions d'orientations et d'objectifs

3 – Les services à la population

- Organiser le doublement des équipes de la Halte Garderie Itinérante (HGI) ?
- Communiquer sur l'extension des horaires d'accueil des enfants sur la HGI?
- Encourager et suivre les démarches de création des maisons d'assistantes maternelles sur le territoire ?
- Favoriser la mise en relation entre les communes et des praticiens de santé pour favoriser la mutualisation et l'implantation de nouvelles maisons médicales / cabinets médicaux ?
- Maintenir et favoriser le développement des structures existantes et la création de nouveaux EHPAD ?
- Favoriser la création de béguinage ou de résidences intergénérationnelles dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagement ?
- Encourager le déploiement d'espaces de co-working sur le territoire ? Encadrer ce développement pour les pôles structurant et d'équilibre?
- Tenir compte du déploiement des maisons du Conseil Départemental et étoffer l'offre en créant des maisons de service au public sur le territoire ?
- Promouvoir les gares de Chambly, Cires-lès-Mello et Saint-Sulpice comme des pôles d'échanges multimodaux et y prévoir les aménagements nécessaires ? D'autres gares (Précy-sur-Oise?) ?





5- La synthèse et les conclusions de l'atelier

Merci de votre attention



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20250925-250925-DC-106-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2025
Affichage : 29/09/2025